



## Rupture mandat agent commercial

Par **thibault62**, le **09/03/2012** à **14:03**

Bonjour,

Je suis actuellement agent commercial indépendant, lié par mandat à un cabinet de défiscalisation.

Celui-ci est géré par un directeur qui a décidé depuis quelques semaines de transférer son siège social à quelque 800 km, et ne me fournis donc plus ni rdv, ni bureaux ou matériel.

Est-ce une raison suffisante pour pouvoir demander une indemnité en cas de rupture du mandat de ma part ?